

# VILLE DE PARIS

1928

## Commission du Vieux Paris

---

---

Séance du samedi 24 novembre 1928.

---

### PROCÈS-VERBAL

---

#### SOMMAIRE

1. — Liste des membres présents.
2. — Souhais de bienvenue à deux nouveaux membres.
3. — Convocation au LXII<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes.
4. — Hommage à la Commission de divers ouvrages.
5. — Classement parmi les monuments historiques de l'hôtel de Massa transféré.
6. — Classement parmi les monuments historiques d'un immeuble du Palais-Royal.
7. — Inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques d'immeubles ou parties d'immeubles appartenant aux XI<sup>e</sup> (5), XIII<sup>e</sup> (2), XIV<sup>e</sup> (4), XVI<sup>e</sup> (3), XVII<sup>e</sup> (1), XVIII<sup>e</sup> (1), XX<sup>e</sup> (3) arrondissements.
8. — Inscription sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques de divers immeubles et édifices ou parties d'immeubles et d'édifices sis dans diverses communes du département.
9. — Radiation d'un immeuble inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques (rue Joubert, n<sup>o</sup> 22).
10. — Signalement d'un projet de surélévation de l'immeuble sis quai de Bourbon, n<sup>o</sup> 53.
11. — Question relative à la construction projetée, avenue Gabriel et rue Boissy-d'Anglas, sur l'emplacement de l'hôtel Grimod de la Reynière (Cercle de l'Union artistique).
12. — Communication de M. le Préfet de la Seine au sujet de l'acquisition de l'hôtel Lauzun par la Ville de Paris.
13. — Proposition d'inscription commémorative d'Anatole France, quai Malaquais.
14. — Observations présentées, au nom de la 2<sup>e</sup> Sous-commission, sur la situation des collections lapidaires au musée Carnavalet et les mesures urgentes à envisager pour le placement et la conservation des accroissements à venir. — Vœu de la Commission.
15. — Communication de M. Paul Jarry sur l'hôtel de Libéral Bruant, rue de la Perle, n<sup>o</sup> 1.
16. — Rapport présenté par M. Grimault, au nom de la 2<sup>e</sup> Sous-commission, sur les fouilles effectuées : 1<sup>o</sup> pour la ligne métropo-

litaine n° 10 (boulevard Saint-Germain et rue Monge); 2° sur l'emplacement du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (rues Saint-Victor et de Pontoise); 3° pour la ligne métropolitaine n° 7 (avenue des Gobelins); 4° rue François-Miron; 5° rue des Carmes, n° 15 (ancien collège des Lombards); 6° boulevard des Filles-du-Calvaire.

17. — Communication de M. Dumolin sur la véritable maison mortuaire de Pascal.

18. — Rapport présenté par M. Paul Jarry, au nom de la 4<sup>e</sup> Sous-commission, sur un projet d'inscription commémorative de Lulli, rue des Petits-Champs, n° 45.

19. — Communication de M. Paul Marmottan sur la grande serre du Jardin des Plantes.

20. — Observations présentées sur une

proposition de modification de l'orthographe du nom de la rue Saint-André-des-Arts.

21. — Observations présentées sur une proposition de modification de l'orthographe du nom de l'impasse Guéménée.

22. — Communication d'une proposition tendant à la création d'un musée du costume à l'hôtel de Sens.

23. — Communication d'une proposition tendant à l'aménagement du domaine de Sceaux en Musée historique et archéologique du département de la Seine et en promenades publiques.

24. — Communication de divers arrêtés portant attribution de noms de rues.

25. — Communication d'une proposition tendant au rétablissement du nom du quai Saint-Michel.

## 1. — Liste des membres présents.

Assistent à la séance : MM. Paul Bouju Préfet de la Seine, président de la Commission; d'Andigné, vice-président; César Caire, de Puymaigre, de Fontenay, René Fiquet, Auguste Lefébure, Lagriffoul, André Morizet, G. Montorgueil, le docteur Capitan, André Hallays, Louis Bonnier, Falcou, G. Hartmann, Paul Marmottan, Adrien Blanchet, L. Périn, Mario Roques, Robiquet, Victor Perrot, Fosseyeux, Pierre Champion, Léon Mirot, de Fossa, Templier, Barroux, Dumolin, de Rochegude, Paul Jarry, Michon, Hubert Morand, le docteur Vimont, Léandre Vaillat, Darras, directeur des Beaux-arts.

Secrétaires : MM. Elie Debidour, Grimault.

Excusés : MM. Léon Riotor, Marcel Aubert.

## 2. — Souhais de bienvenue à deux nouveaux membres.

M. le Préfet de la Seine, président de la Commission. — Messieurs, je me suis bien souvent reproché de n'être pas venu m'asseoir au milieu de vous et faire mon profit de vos entretiens aussi souvent que je me l'étais promis. Mais vous comprendrez aisément que

je n'ai sacrifié qu'à de bien absorbantes occupations le plaisir de vous écouter. Ces trois années ont passé très vite. J'étais heureusement assuré d'être brillamment suppléé à la présidence de vos débats par vos distingués vice-présidents.

J'éprouve aujourd'hui une grande satisfaction à vous présenter les nouveaux membres qui remplaceront ici les regrettés Henry Martin et Lucien Lambeau.

En M. le docteur Vimont, président de la société historique *le Centre de Paris*, vice-président de la Fédération des sociétés d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, l'étude de la science et une longue pratique médicale n'ont jamais fait tort au culte fervent de l'histoire de la Cité !

Pour notre nouveau collègue, ces vieux quartiers du Centre, tant de fois arpentés par lui, n'ont plus de secret, et nous savons qu'il possède sur la rue Saint-Denis une documentation unique. Espérons qu'il nous en fera profiter un jour. M. le docteur Vimont, qui a poussé l'esprit municipal jusqu'à habiter trente-quatre ans durant la rue Etienne-Marcel, a vraiment sa place à l'Hôtel de Ville. (*Marques d'assentiment.*)

M. Léandre Vaillat n'a point limité ses curiosités érudites au passé et à notre ville.

**21. — Observations présentées sur une proposition de modification de l'orthographe du nom de l'impasse Guéménée.**

M. Elie Debidour fait connaître que l'Administration a été saisie d'une proposition, émanant de M. le chanoine Durville, conservateur du musée Dobrée, à Nantes, tendant à la modification de l'orthographe du nom de Guéménée (impasse Guéménée, IV<sup>e</sup> arrondissement), par la suppression de l'e final. M. le chanoine Durville fait valoir brièvement que l'e muet final est contraire à l'usage breton, qui ne l'a jamais admis.

M. le Directeur de l'Extension de Paris a demandé l'avis de la Commission du Vieux Paris, en présentant les observations suivantes :

« Il existe à Paris plusieurs anciens noms de rues dont l'orthographe portée sur les plaques indicatrices peut prêter à controverse comme celle de l'impasse Guéménée. Par exemple, l'Administration a été déjà invitée à changer les noms de rue Poullétier, rue Le Regrattier, rue du Retrait, rue de Grammont.

« Des érudits, s'appuyant sur des documents d'archives, soutenaient qu'il fallait écrire : rue Poulitier (avec un seul l), rue Le Repratier (avec un seul t), rue du Ratraït (avec un a), rue de Gramont (avec un seul m).

« L'Administration a jusqu'ici estimé que ces fautes d'orthographe, si fautes d'orthographe il y a, sont consacrées par le temps et qu'il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à les redresser.

« Voici, pour ce qui concerne l'impasse Guéménée, les renseignements que j'ai pu recueillir.

« Les plus vieux dictionnaires des rues de Paris, celui des frères Lazare, notamment, et les nomenclatures officielles publiées par la Préfecture de la Seine, depuis 1873, orthographient invariablement impasse Guéménée.

« L'ouvrage du marquis de Rohegude suit cet exemple.

« Sur les anciens plans de Paris, de Verniquet (1789), de Maire (1815), de Jacoubet (1830), et tous les plans et atlas édités par l'Administration depuis 1860, même orthographe.

« Le nom de l'impasse est tiré de l'ancien hôtel du prince de Rohan-Guéménée situé dans le voisinage.

« A tort ou à raison, beaucoup d'historiens écrivent le nom du prince avec deux e à la fin. L'armorial « Rietstap » fait de même.

« Il est vrai que tout le monde écrit autrement *Guéméné-s-Scorf*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontivy, où se trouvent les ruines de l'ancien château de la famille de Rohan.

« Il appartient à la Commission du Vieux Paris d'émettre un avis et de dire s'il y a lieu de changer l'orthographe officielle et traditionnelle de l'impasse Guéménée.

« *Le Directeur  
de l'Extension de Paris,*

« *Signé : Pierre DOUMERC.* »

M. Elie Debidour rappelle que le nom de l'impasse vient de la proximité de l'hôtel de Rohan Guéménée, place des Vosges, n° 6, aujourd'hui Maison de Victor-Hugo.

La famille de Rohan-Guéménée posséda cet hôtel de 1623 à 1784. Les actes publics ou administratifs relatifs à l'hôtel et à ses occupants, portent l'orthographe actuelle, rôles de taxes diverses, état des cens et rentes du domaine royal, le terrier du roi de 1700, l'état des cens de la Ville de 1785, l'estat et partition de la Ville et des fauxbourgs en seize quartiers de 1684, un livret de concession d'eau de 1641. Le plan de l'abbé Delagrive la donne également, ainsi que Blondel. C'est l'orthographe courante des guides anciens, des chroniqueurs contemporains ; c'est celle de l'histoire en un mot. La variante Guiménée se rencontre assez fréquemment. Un document d'ordre intérieur, cité par Lucien Lambeau : « Mémoire à quoy revient l'hostel de Guéméné jusqu'à ce jour dernier juin 1650 », fait apparaître cependant l'orthographe aujourd'hui revendiquée. Mais il est évident que la tradition historique générale et la tradition parisienne s'accordent en faveur de l'orthographe actuelle, quelle que puisse être sa correction par rapport aux origines.

M. Mario Roques fait observer que de pareils changements auraient une portée plus grande qu'on ne croit et que la tentation de rétablir la vérité historique contre des usages publics fortement établis pourrait entraîner fort loin.

Quelle que soit la valeur des arguments invoqués, il ne semble pas qu'en ces matières le souci d'une vérité « supérieure » doive faire négliger, doive faire détruire une vérité « réelle » si l'on peut dire, une vérité vivante.

**M. le Président** propose à la Commission d'émettre l'avis qu'il n'y a pas lieu de modifier l'orthographe du nom de Guéméné.

Cet avis est adopté.

**22. — Communication d'une proposition tendant à la création d'un musée du costume à l'hôtel de Sens.**

Il est donné communication d'une proposition déposée à la séance du Conseil municipal du 2 juillet 1928 par M. Godin, tendant à la création d'un musée du costume à l'hôtel de Sens.

Cette proposition sera insérée en annexe au procès-verbal de la présente séance.

**23. — Communication d'une proposition tendant à l'aménagement du domaine de Sceaux en musée historique et archéologique du département de la Seine et en promenades publiques.**

Il est donné communication à la Commission d'une proposition déposée à la séance du Conseil général de 4 juillet 1928 par M. Léon Riotor, tendant à l'aménagement du domaine de Sceaux en musée historique et archéologique du département de la Seine et en promenades publiques.

Cette proposition sera insérée en annexe au procès-verbal de la présente séance.

**24. — Communication de divers arrêtés portant attribution de noms de rues.**

Il est donné communication à la Commission :

1° D'un arrêté du 29 septembre 1928 portant attribution du nom de Maurice-Barrès à la partie du boulevard Maillot comprise entre la porte des Sablons et le boulevard Richard-Wallace, à Neuilly-sur-Seine ;

2° D'un arrêté du 12 octobre 1928 portant attribution des noms d'Arthur-Ranc, Henri-Brisson, Jean-Varenne à trois voies nouvelles ouvertes sur l'emplacement ou au voisinage du bastion 38 (Boulevard Ney, xviii<sup>e</sup> arrondissement).

3° D'un arrêté du 16 octobre 1928 portant attribution du nom du Général-Humbert sur l'emplacement du bastion 76

**25. — Communication d'une proposition tendant au rétablissement du nom du quai Saint-Michel.**

Il est donné communication à la Commission d'une délibération du Conseil municipal du 12 juillet 1928 renvoyant à l'Administration une proposition de M. Raoul-Brandon tendant à restituer son ancienne dénomination à l'ancien quai Saint-Michel et à donner le nom de René-Viviani au square aménagé sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu.

La séance est levée à dix-sept heures cinquante minutes.